**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 MARS 2024 à 19H30**

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F. (absente en début de séance)

**Absent** : TREHOREL V.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Laurent JOUANNO est nommé secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

- Nombre de pouvoirs : 5

- Nombre d’absents : 6

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Vote des subventions aux associations

- Participation communale aux classes spécialisées

- Participation communale à l’ASCRL

- Participation communale aux transports scolaires

- Programme voirie rurale 2024 : choix de la tranche ferme et de la tranche optionnelle

- Bâtiments : porte cantine – rampe église – travaux logement 5 rue Emile Jégard – travaux isolation et faux plafonds de la salle des fêtes

- Matériel : achat kit mulching pour tondeuse

- Devis poteau incendie

- ZAENR (zones d’accélération des énergies renouvelables) : cartographie communale pour l’éolien, le photovoltaïque et la méthanisation

- Finances : autorisation paiement des factures d’investissement

- Ecole des Perrières : compte-rendu du Conseil d’Ecole

 - Informations et questions diverses : adressage

N’ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est validé.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d’ajouter un point à l’ordre du jour de la séance :

* Devis pour mission G5 complémentaire pour la salle omnisports
1. **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez informe que la commission finances, réunie le 29 janvier, propose de voter les subventions pour les associations comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | **Subv**  | **Subv**  | **Proposition** |
|  |  |  | **2023** | **demandée** | **subv 2024** |
| Trévé-sports foot |   | 1 600,00 € | 1 600,00 € | 1 600,00 € |
| Amicale cyclotouriste |  | 170,00 € | 180,00 € | 170,00 € |
| Société de chasse |  | 100,00 € |  Pas de montant | 100,00 € |
| Club des Jeunes  |  | 800,00 € | 1 500,00 € | 800,00 € |
| Théâtre "Pour vous faire rire" | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Anim' à Trévé |  | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Trévé Danses et Loisirs |  | 260,00 € | 300,00 € | 260,00 € |
| Créamanflor |  |  | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Les amis sonneurs des Landes | 150,00 € |  150,00 € | 150,00 € |
| Autour de Jules |  | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| ABBI |  |  | 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| WRC |  |  | 200,00 € | 500,00 € | 200,00 € |
| Les Spadassins |  |   | 300,00 € | 100,00 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers St Caradec | 50,00 € |   | 50,00 € |
| ASCRL |  |  | 9 911,55 € | 8 957,60 € | 8 957,60 € |
| Amicale Laïque (pour ASCRL) | 6 061,67 € | 5 245,22 € | 5 245,22 € |
| OGEC (pour ASCRL) |  | 5 755,52 € | 6 089,28 € | 6 089,28 € |
| OGEC (convention) |  | 51 049,18 € | 54 139,24 € | 54 139,24 € |
| Société hippique rurale |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Alcool assistance - Croix d'or | 80,00 € |   | 40,00 € |
| MFR Plérin |  |  | 40,00 € |   | 40,00 € |
| Chambre des Métiers St Brieuc et Dinan | 160,00 € |   | 160,00 € |
| Centre Eugène Marquis |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Association Valentin Hauÿ |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| ADAPEI |  |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| AFM (Myopathie) |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose) | 50,00 € |   | 30,00 € |
| Prévention routière |  | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Prométhée |  |  | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Solidarité Paysans Côtes d'Armor | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Restos du cœur |  | 100,00 € |   | 100,00 € |
| AMF 22 |  |  | 629,29 € |  644,56 €  | 644,56 € |
| Donneurs de sang |  | 100,00 € |   | 100,00 € |
| Lire et Enseigner |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| L'Amuse d'Hilvern |  | 0,00 € | 140,00 € | 60,00 € |
| Ya pas d'âge pour se divertir |   |   | 100,00 € |
| Héméra |  |  |   |   | 50,00 € |
| AFSEP |  |  |   |   | 50,00 € |
| Rêves de clown |   |   |   | 50,00 € |

Discussion et vote :

Gildas Pérennez précise qu’à la demande du club des jeunes, il a rencontré deux membres de l’association avec Monsieur le Maire et Laurent Jouanno car ces derniers souhaitaient expliquer les raisons de la hausse de leur demande de subvention. Le club des jeunes a pour projet de renouveler le Trév’Estival le 6 juillet prochain mais en format plus petit avec des concerts gratuits et de la restauration rapide dans le bois de Brocheboeuf.

Après discussion, les élus leur ont proposé de ne pas augmenter la subvention mais de leur apporter une aide financière pour la location d’une scène, sono ou chapiteau …. ainsi qu’un soutien logistique.

A l’unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Concernant le versement d’une subvention aux Spadassins, Pierre-Yves Le Borgne s’étonne car c’est une subvention loudéacienne. Gildas Pérennez informe que cette association occupe la salle des fêtes de Trévé depuis 2022 faute de salle disponible à Loudéac et qu’elle intervient à l’école privé. Monsieur le Maire précise qu’il leur est facturé un forfait annuel de 200 € pour la mise à disposition de la salle.

A la demande de David Rouxel, Gildas Pérennez donne le montant qui sera versé aux associations (lors ASCRL et OGEC) soit 5 544,56 € en 2024 (6 380,65 € en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote les subventions ci-dessus.

1. **PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES SPECIALISEES**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez informe que la commune est dans l’obligation de verser une participation à la ville de Loudéac pour les élèves de Trévé scolarisés dans les classes spécialisées des écoles publiques de cette ville. Pour cette année scolaire, le coût moyen d’un élève de l’enseignement public de Loudéac étant de 529,93 €, il est proposé de verser la somme de 1589,79 € pour les trois élèves inscrits en classe Ulis.

De plus, l’école Sainte-Anne de Loudéac sollicite aussi la commune pour une participation financière pour un élève. Il est proposé de se baser sur le même montant que la participation pour les écoles publiques soit 529,93 € pour l’élève scolarisé.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de verser une participation de 529,93 € à l’école de Sainte-Anne.

1. **PARTICIPATION COMMUNALE A L’ASCRL**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez informe de la répartition de la subvention accordée à l’ASCRL d’un montant de

20 192,10 € :

 ▪ 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)

 ▪ 5 140,00 € pour la partie sport

 ▪ 11 334,50 € pour les associations scolaires

1. **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez propose de reconduire la participation communale pour les transports scolaires pour l’année 2023-2024.

Chaque famille ayant des enfants scolarisés dans un établissement secondaire de Loudéac pourra obtenir une participation communale par enfant à hauteur du 1/3 du coût annuel du transport.

Les familles devront être à jour de leur paiement et en faire la demande avant le 30 juin en fournissant le reçu du Trésor Public.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition.

1. **PROGRAMME VOIRIE 2024 : TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Au titre d’information, Frédéric Foulfoin indique que la commission voirie, réunie en décembre dernier, a retenu le programme voirie rurale suivant pour 2024 :

 ► tranche ferme : - La Ville Neuve/ Le Hinlée / Le Cosquer (tracé bleu)

 -Le Cosquer (tracé rose)

 -lotissement du Versant

► tranche optionnelle : - Le Hinlée (tracé jaune)

 -Le Hinlée (tracé orange)





Frédéric Foulfoin rappelle que la consultation suite à l’appel d’offres aura lieu du 12 mars au 12 avril et que les plis seront ouverts la semaine suivante. Les résultats de l’appel d’offres seront communiqués mi-mai.

1. **BATIMENTS**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que la commission bâtiments s’est réunie le 7 mars dernier et a validé les points suivants.

* Portes cantine :

Deux portes extérieures sont à changer : l’une pour le local poubelles et l’autre pour accéder à la lingerie. Elles seront posées par les employés communaux.

Le devis de Quéguiner est de 1 098,64 € HT.

* Garde-corps de l’église :

La commission propose de valider le devis de la société Renouard pour la fourniture et la pose d’un garde-corps comprenant main courante, lisses intermédiaires, finition par galvanisation pour un montant de 596,96 € HT. Ce garde-corps sera installé sur les marches au niveau du porche.

Pour information, la société Miil a également fourni un devis de 1 815 € HT (inox) et 1 955 € HT (acier).

* Serrures pour 3 portes de l’église :

La commission propose de retenir le devis de la société Le Gallais (ex DFC2) pour la fourniture des trois serrures identiques pour les portes de l’église pour un montant de 219,06 € HT.

Concernant l’église, Monsieur le Maire dit qu’il y aura des travaux à prévoir à l’intérieur (reboucher les fissures sur la voute côté chœur et travaux peinture) et à l’extérieur (refaire enduit pignon du clocher et reboucher les fissures devant le porche). Des nacelles devront être louées.

* Travaux logement 5 rue Emile Jégard :

Ce point sera revu lors d’un prochain Conseil Municipal après le passage de l’ARS.

* Travaux isolation et faux plafonds de la salle des fêtes :

Afin de réduire le volume à chauffer de la salle des fêtes, il est envisagé la pose d’un plafond suspendu avec isolation.

Brigitte Jéglot et Monsieur le Maire ont reçu les entreprises Guivarch et Soquet.

La commission proposait de retenir Guivarch dont le montant du devis est de 14 565,15 € HT alors que celui de Soquet est de 16 803,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que les frais de chauffage sont très élevés et constate que la dépense en fioul est d’environ 55 € par jour en période hivernale.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces devis et décide de les mandater en section d’investissement. Toutefois, la dépense concernant l’achat de 3 serrures de l’église sera mandatée en section de fonctionnement.

1. **MATERIEL : ACHAT KIT MULCHING POUR LA TONDEUSE**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Frédéric Foulfoin informe qu’un kit mulching a été commandé chez Bretagne Motoculture pour être installé derrière la petite tondeuse. Le devis est de 99,17 € HT et il est proposé de mandater la dépense en section d’investissement.

Il précise aussi que cet équipement permettra d’éviter d’amener des déchets verts à la déchetterie et donc de payer pour leur dépôt.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis et décide de mandater la dépense en section d’investissement.

1. **SALLE OMNISPORTS : DEVIS MISSION G5 COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Afin d’identifier le poids que peut supporter la charpente de la salle omnisports, l’architecte demande qu’une étude G5 complémentaire soit faite au niveau des semelles.

En 2022, une 1ère étude G5 a été faite pour le drainage et l’étanchéité par le cabinet ECR.

Monsieur le Maire a pris contact avec ce cabinet qui propose un devis de 375 € HT.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis et décide de mandater la dépense en section d’investissement.

Arrivée de Laure IVANOV en séance à 20h40.

1. **DEVIS POTEAU INCENDIE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le 5 février dernier, Monsieur le Maire et Frédéric Foulfoin ont assisté à une réunion chez TDI en présence de Monsieur L’Herrou, directeur du site, ainsi que le SDISS représenté par le Commandant Héraux.

TDI n’étant pas aux normes en cas d’incendie, le directeur du site demande la mise en place d’un poteau incendie à l’entrée de l’usine.

Deux devis ont été demandés :

* SAUR : 3 884 € HT
* Véolia : 3 417,70 € HT

Lors de sa séance du 27 février dernier, le SIAEP La Motte-Trévé a décidé de prendre en charge 50 % du montant HT du devis soit 1708,85 €.

Discussion et vote :

Frédéric Foulfoin indique que le poteau incendie desservira aussi les villages aux alentours et qu’une poche de 250 m3 d’eau sera installée à l’entrée de l’usine aux frais de TDI pour la protection incendie du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis et décide de mandater la dépense en section d’investissement. Une demande de participation sera aussi demandée au SIAEP.

1. **ZAENR : CARTOGRAPHIE COMMUNALE POUR L’EOLIEN, LE PHOTOVOLTAÏQUE ET LA METHANISATION**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Selon la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) sont des espaces spécialement dédiés au développement des énergies renouvelables. Ces zones englobent toutes les formes d'énergies renouvelables telles que l’éolien, le photovoltaïque, la méthanisation et l’agrivoltaïsme.

Dans un premier temps, il convient de valider ou apporter des modifications à la cartographie proposée par LCBC puis, après délibération du Conseil Municipal, définir les zones où le Conseil décide l’accélération du développement des énergies renouvelables.

Dans un second temps, une consultation aura lieu. Les communes de Loudéac communauté, via une plateforme unique vont lancer une concertation du public du 1er avril au 1er mai pour la création de zones destinées à la production d'énergies renouvelables.

Les habitants de la commune ont jusqu’au 1er mai 2024 pour faire remonter leurs remarques selon les modalités suivantes :

Par registre dématérialisé accessible à l’adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5268>

Frédéric Foulfoin présente les différentes cartes.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal fait les remarques suivantes :

\* pour la carte ZAENR éolien : enlever la zone nord-ouest (secteurs Kerbiguet-La Brévelaye) de la zone d’accélération.

\* pour la carte ZAENR méthanisation : le Conseil Municipal se prononce contre l’inscription de la méthanisation en zone d’accélération.

\* pour la carte ZAENR photovoltaïque : le Conseil Municipal se prononce pour le photovoltaïque en zone d’accélération.

\* pour la carte ZAENR photovoltaïque bâtiments agricoles : le Conseil Municipal se prononce pour le photovoltaïque bâtiments agricoles en zone d’accélération.

\* pour la carte ZAENR agrivoltaïsme : le Conseil Municipal se prononce contre l’inscription de l’agrivoltaïsme en zone d’accélération.

1. **FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D’INVESTISSEMENT**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez informe qu’en application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2024, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2024, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2023. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2023 ou 2024.

* *compte 2313 :*

▪ facture Queguiner n°004036115 d’un montant de 6 009,30 € TTC pour le remplacement de 3 portes de secours à la salle des fêtes

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le paiement de cette facture.

1. **ECOLE DES PERRIERES : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE**

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée à la vie scolaire

Note explicative :

Ozanne Mauvieux donne lecture du compte-rendu du conseil d’école du 22 février 2024.

▪ Rythmes scolaires : l’école, fonctionnant sur un rythme de 4 jours de classe par semaine, bénéficie d’un régime dérogatoire qu’il convient de renouveler tous les 3 ans. Les membres du conseil d’école, à l’unanimité, décide le maintien de ce régime dérogatoire.

▪ Effectifs et fermeture de classe : les effectifs étant trop faibles pour garder une 5ème classe, il y aura une fermeture à la rentrée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TPS-PS-MS | Cécile Mahec et Anita Urvoix | 5 TPS + 8 PS + 5 MS | Soit 18 élèves |
| MS-GS | Anne-Marine Revaud et Valérie Le Maire | 5 MS + 9 GS + 1 CP adapté | Soit 15 élèves |
| CP-CE1 | Valérie Gorin | 8 CP + 10 CE1 | Soit 18 élèves |
| CE2-CM1 | Nathalie Marouzé | 13 CE2 + 5 CM1 | Soit 18 élèves |
| CM1-CM2 | Charline Péru | 9 CM1 – 10 CM2 | Soit 19 élèves |

▪ Projets pédagogiques et sorties :

-MS-GS et CP : création d’une chanson avec une intervenante de l’école de musique et présentation lors du concours de chants de Kan Ar Bobl le 29 mars.

Intervention du CAC Sud autour de la langue gallo en janvier et février. Lecture d’histoire en gallo par Armelle Collet.

-GS-CP : sortie en forêt de Brocéliande le 20 février et randonnées contées

-CM1-CM2 : les champions de la lecture : les élèves ont voté pour 2 élèves pour aller représenter l’école au concours le 6 avril.

-MS-GS-CP : projet Watty sur 3 séances

-CM : découverte du vélodrome – projet chorale Brass Band avec le collège et présentation du spectacle à la salle des fêtes le 2 juillet – participation au concours Longueurs d’onde avec élection d’une capsule audio.

▪ Projets pédagogiques et sorties à venir :

-CE2 et CM2 : intervention de la gendarmerie pour le permis piéton

-PS-MS : visite ferme pédagogique et aquarium St-Malo

-CE2-CM2 : travail sur le recyclage des déchets avec visite du centre de tri de Kerval

-PS-MS et CE : intervention de deux illustrateurs

-fête du printemps avec défilé dans le bourg le 22 mars

▪ Sports :

-CP aux CE2 : cross de la solidarité le 18 mars

-GS-CP et CE1 : cycle poney

-GS aux CM2 : cycle piscine

Les CE-CM sont en classe de découverte du 11 au 15 mars en Dordogne.

▪ ouverture classe bilingue à la rentrée de septembre

▪ questions diverses :

Demande réparation portail du fond de la cour

Demande réparation jeux de la cour

Demande rideau porte entrée classe modulaire

Demande que la barrière à gauche de la classe des CM soit remplacée par porte grillagée

Problème stationnement le matin et demande que la mairie fasse un mot pour les parents

Ozanne Mauvieux précise qu’il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les rythmes scolaires. Le régime dérogatoire permettant le fonctionnement de la semaine de 4 jours de classe doit être renouvelé tous les 3 ans.

Le Conseil d’Ecole de l’Ecole des Perrières réuni le 22 février dernier ainsi que le bureau de l’Ogec de l’Ecole Sainte-Jeanne d’Arc réuni le 21 février dernier, ont tous deux émis le souhait de poursuivre cette rentrée en 8 demi-journées avec le mercredi matin totalement libéré.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (A.Basset) se prononce en faveur de ce régime dérogatoire des rythmes scolaires afin de conserver la semaine de 4 jours d’école.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

* Distribution des bulletins municipaux le samedi 23 mars

-Adressage : l’adressage de chaque commune est à valider sur le site du gouvernement avant fin juin. Une version papier a déjà été élaborée en 2019 et elle est tenue à jour par les services administratifs. Les services de La Poste sont venus présenter l’application et présenter leur éventuelle prestation qui s’élève à 5872 €. Sur chaque adresse répertoriée (919 au total), il convient de vérifier la numérotation et placer un point GPS sur l’entrée de la propriété.

Il a été décidé de ne pas retenir le devis de la Poste et de faire nous-mêmes l’adressage.

-Repas du budget : il aura lieu le vendredi 12 avril. Choix du menu à faire en séance.

-Elections européennes : elles auront lieu le dimanche 9 juin. Présence obligatoire (sauf raisons professionnelles ou médicales) de tous les élus pour tenir des permanences au bureau de vote et au dépouillement.

-Elections du Conseil Communautaire des Jeunes : les élèves des deux écoles éliront leur conseiller communautaire le samedi 8 juin à la salle Men Glaz de 10h à 12h.

-Séances du Conseil Municipal : David Rouxel propose de ne plus imprimer le document de présentation du Conseil distribué en début de séance mais de le projeter via le vidéoprojecteur. Il est conclu qu’un essai aura lieu lors de la séance du 18 avril avec une transmission par mail la veille du document de présentation.

-Chiens en divagation : Morag Ferguson interpelle les élus sur des chiens en divagation sur la commune. Monsieur le Maire est conscient du problème et est régulièrement contacté pour régler les litiges.